



*Atelier sur les notifications relatives à
l'agriculture,
Genève, 22-24 septembre 2009*

*Décision ministérielle: les
effets négatifs possibles du
programme de réforme sur
les PMA et PED importateurs
nets de produits alimentaires*

majda.petschen@wto.org



WTO OMC



- Notification au titre de AsA: 16.2
 - Mesures visées?
 - Qui?
 - Quand?
 - Format?



■ Mesures visées

- Aide alimentaire
 - niveau
 - dons/conditions favorables appropriées
- Assistance technique/financière
 - productivité/infrastructure agricoles
- Autres mesures pertinentes



- Bénéficiaires
 - Pays les Moins Avancés
 - Pays en développement, importateurs nets de produits alimentaires

G/AG/5/Rev.8



- Qui?

Tous les Membres **donateurs**
ayant pris des mesures dans
le cadre de la Décision



- Quand?
 - Au plus tard 60 jours après la fin de la période considérée
 - Au moins une fois/an



Tableau NF: 1

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 16:2

Membre

PERIODE CONSIDEREE: année civile, etc.

- 1) *Quantité d'aide alimentaire fournie aux PMA et PED importateurs nets de produits alimentaires***
- 2) *Indication de la part fournie intégralement à titre de don ou à des conditions favorables appropriées***
- 3) *Assistance technique et financière***
- 4) *Autres renseignements pertinents***